



Rapport financier annuel 2013

Rapport financier annuel 2013

Sommaire

Rapport d'activité	3
Comptes consolidés	11
Rapport des commissaires aux comptes	59
Attestation du responsable du rapport financier annuel	61

Rapport d'activité

Faits marquants	4
Trafic	4
Tarifs	4
Péage	5
Investissements	5
Financements	6
Principales transactions avec les parties liées	6
Facteurs de risques	6
1. Chiffre d'affaires	7
1.1. Recettes de péage	7
1.2. Produits des installations commerciales	8
1.3. Produits des locations de fibres et de pylônes	8
2. Résultats	8
2.1. Résultat opérationnel	8
2.2. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	8
2.3. Charge d'impôts	8
2.4. Résultat net	9
3. Bilan	9
4. Flux de trésorerie	9
5. Comptes sociaux	10
5.1. Chiffre d'affaires	10
5.2. Résultat net	10

Faits marquants

Au cours de cette année 2013, le PIB (produit intérieur brut) a très légèrement progressé en France et le recul de la production manufacturière a été plus modéré.

Cette évolution du contexte économique s'est traduite par un retour progressif de la croissance pour le trafic des véhicules légers et, dans une moindre mesure pour le trafic des véhicules lourds durant le dernier semestre de l'année.

Compte tenu de la mise en service de la section Balbigny/La Tour-de-Salvagny, le trafic des véhicules légers aura été en hausse de 1,6 %, alors que le trafic des véhicules lourds sera resté stable par rapport à l'année précédente (- 0,1 %).

Le Groupe ASF a ainsi enregistré une hausse de son chiffre d'affaires de 3,6 % en 2013.

La gestion maîtrisée des dépenses et la poursuite des synergies opérationnelles ont permis d'améliorer la performance économique du Groupe, et tout particulièrement son EBITDA qui ramené au chiffre d'affaires est passé de 69,1 % en 2012 à 70,0 % en 2013.

En termes d'investissements, le contournement de Montpellier par le dédoublement de l'autoroute A9 constitue le projet le plus significatif du Groupe pour les prochains mois. Cette construction d'une nouvelle section de 12 kilomètres et le réaménagement de 13 kilomètres de sections exploitées doivent être achevés au 31 décembre 2017.

Dans le domaine contractuel, les contrats de plan 2012-2016 des sociétés ASF et Escota ont été approuvés par décret n° 2013-578 du 2 juillet 2013 et publiés au Journal Officiel le 4 juillet 2013.

Par décret du 28 mai 2013, la redevance domaniale perçue auprès des sociétés concessionnaires d'autoroutes a été augmentée de 50 % à compter du 1^{er} juillet 2013. Cette augmentation représente pour le Groupe ASF une charge supplémentaire d'environ 40 millions d'euros en année pleine. Des demandes de compensation ont été adressées à l'État.

Par ailleurs, l'État et les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont échangé sur le périmètre d'un plan d'investissements complémentaires qui pourraient être réalisés ainsi que sur les modalités de financement de ces investissements à travers un allongement de la durée des contrats de concession.

Les discussions relatives à ces différents thèmes ont progressé durant l'année 2013 mais n'ont pas, à la date du présent rapport, pu être encore traduites dans des avenants aux contrats de concession.

Trafic

L'évolution du trafic au cours de l'année 2013 doit être analysée en tenant compte des facteurs suivants :

- l'ouverture de 53 kilomètres de nouvelles sections de l'autoroute A89 entre Balbigny et La Tour-de-Salvagny le 21 janvier 2013, apporte des kilomètres parcourus supplémentaires mais se traduit toutefois par un impact négatif sur le TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) du réseau ;
- une météorologie hivernale rigoureuse en 2013 moins sévère que la vague de froid de 2012 mais qui a duré plus longtemps et un printemps encore plus froid et pluvieux qu'en 2012. Le second semestre 2013 a bénéficié d'une météo plus clémente ;
- un jour de moins comparé à une année 2012 bissextile pour les VL et deux jours ouvrés de circulation de moins pour les PL.

Compte tenu de ces éléments, ASF et Escota ont néanmoins enregistré au cours de l'année 2013 une progression de leur trafic à réseau évolutif de 1,4 % par rapport à l'année précédente :

- + 1,6 % pour les véhicules légers qui représentent 87,1 % du trafic total ;
- - 0,1 % pour les poids lourds.

Le nombre de kilomètres parcourus à réseau évolutif pour ASF et Escota s'est ainsi élevé à 35 399 millions en 2013 (34 925 millions en 2012) :

KMP (en millions)	Année 2013				Année 2012				Évolution 2013 vs 2012	
	ASF	Escota	ASF + Escota	%	ASF	Escota	ASF + Escota	%	Valeur	%
VL	24 757	6 088	30 845	87,1 %	24 326	6 039	30 365	86,9 %	480	1,6 %
PL	3 966	588	4 554	12,9 %	3 963	597	4 560	13,1 %	(6)	-0,1 %
VL + PL	28 723	6 676	35 399	100,0 %	28 289	6 636	34 925	100,0 %	474	1,4 %

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 31 407 véhicules/jour en 2013 (31 346 véhicules/jour en 2012), soit une légère hausse de 0,2 %.

Tarifs

L'indice de référence pour l'augmentation tarifaire du 1^{er} février 2013 a été de 1,695 %.

- Pour la société ASF :
Sur la base de la loi tarifaire prévue au contrat de plan 2012-2016 [0,85 i + 0,80 %], la hausse correspondante a été de 2,24 % pour l'ensemble des classes de véhicules.
- Pour la société Escota :
L'augmentation moyenne des tarifs a été de 1,74 %.

Péage

Les recettes de péage se sont élevées à 3 227 millions d'euros en 2013, soit une progression de 3,4 % (3 120 millions d'euros en 2012). Elles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	Année 2013			Année 2012			Évolution
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	2013 vs 2012
Chiffre d'affaires Péage	2 558	669	3 227	2 464	656	3 120	3,4 %

Le nombre de transactions payantes a augmenté de 1,5 % avec 682 millions de transactions enregistrées au cours de l'année 2013 (672 millions en 2012).

La fréquentation des voies automatiques augmente de 2,9 % avec 668 millions de transactions sur l'année 2013 (649 millions de transactions sur l'année 2012).

Le taux de transactions traitées en voies automatiques a ainsi progressé au cours de l'année 2013 pour atteindre 97,9 % (96,6 % en 2012).

Cette progression est due :

- au déploiement de nouvelles voies automatiques ainsi qu'à l'augmentation de l'attractivité de celles déjà en exploitation sur le réseau;
- à la progression significative du télépéage VL.

La répartition des transactions par mode de collecte d'ASF et d'Escota est la suivante :

Nature des transactions (en millions)	Année 2013	Année 2012	Évolution 2013 vs 2012	Répartition	
				2013	2012
Voies manuelles	14	23	- 39,1 %	2,1 %	3,4 %
Voies automatiques	360	359	0,3 %	52,8 %	53,4 %
Télépéage	308	290	6,2 %	45,2 %	43,2 %
Sous-total voies automatiques et télépéage	668	649	2,9 %	97,9 %	96,6 %
Total	682	672	1,5 %	100,0 %	100,0 %

Le nombre d'abonnés au télépéage VL sur les deux sociétés au 31 décembre 2013 est de 1 423 184 pour un nombre de badges en circulation de 1 756 968 (respectivement 1 168 989 et 1 461 733 au 31 décembre 2012).

	Année 2013			Année 2012			Évolution 2013 vs 2012	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Nombre de clients	1 193 591	229 593	1 423 184	945 603	223 386	1 168 989	254 195	21,7 %
Nombre de badges	1 432 012	324 956	1 756 968	1 145 884	315 849	1 461 733	295 235	20,2 %

Investissements

ASF et Escota ont réalisé 498 millions d'euros d'investissements au cours de l'année 2013 (938 millions d'euros en 2012), en baisse de 440 millions d'euros :

Type d'investissement (en millions d'euros)	Année 2013			Année 2012			% évolution (Groupe)
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	
Construction nouvelles sections ⁽¹⁾	113		113	305		305	- 63,0 %
Investissements complémentaires sur autoroutes en service ⁽¹⁾	226	118	344	363	210	573	- 40,0 %
Immobilisation d'exploitation ⁽¹⁾	31	10	41	42	18	60	- 31,7 %
Total	370	128	498	710	228	938	- 46,9 %

(1) Y compris production immobilisée, intérêts intercalaires, subventions et participations financières.

Ces investissements concernent principalement :

Liaisons nouvelles

A89 - Balbigny/La Tour-de-Salvagny (53 km)

Les travaux se sont achevés fin 2012 conformément à l'objectif contractuel. La section a été inaugurée le 19 janvier 2013 et mise en service le 21 janvier 2013.

Des travaux de parachèvement ont été lancés au printemps 2013 et sont en voie d'achèvement.

A89 - Brive Nord/Saint-Germain-les-Vergnes (doublement de la RD9 - 4 km)

Le contrat de plan 2012/2016 indique que, sous réserve de son classement dans la voirie autoroutière, la mise en service du doublement de la RD9 aura lieu au plus tard 36 mois après l'obtention de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

Cette section a été classée dans la voirie autoroutière concomitamment à l'obtention de la DUP le 27 février 2013 et l'avenant transférant cette nouvelle section dans la concession d'ASF a été publié le 4 juillet 2013.

Les travaux préparatoires sont achevés et les travaux en grande masse ont débuté en octobre 2013. La programmation actuelle est conforme aux objectifs contractuels.

A64 - Briscous/Bayonne - Mousserolles (ex RD1) (11 km)

Cette opération a été concédée à la société par décret en date du 1^{er} mars 2002.

Le contrat de plan 2012/2016 mentionne que "Sous réserve de son classement dans la voirie autoroutière, ASF réalisera la mise à niveau des dispositifs de sécurité, de signalisation et d'exploitation de cette section. ASF engagera en parallèle, dans le respect des règles techniques et des objectifs de protection en vigueur, les études nécessaires à la définition précise des travaux de mise à niveau technique et environnementale de cette section. Le programme, le montant, le financement ainsi que le calendrier d'éventuels travaux seront à définir conjointement avec l'État en fonction de ces études".

L'enquête publique nécessaire au classement de la RD1 dans le domaine autoroutier s'est tenue en septembre 2013. Le statut autoroutier pourrait être obtenu en 2014.

Les premiers travaux indispensables au transfert dans le domaine autoroutier et à la mise en conformité des éléments de sécurité ne pourront être entrepris qu'une fois la procédure de classement dans la voirie autoroutière aboutie.

Élargissements et aménagements de capacité

A63 - Biriou/Ondres: élargissement à 2x3 voies (39 km)

La section Nord, Biarritz/Ondres (18 km), a été mise en service à 2x3 voies, dans son intégralité, le 6 juillet 2012, avec une avance très significative (de près de 18 mois) par rapport à l'échéance du 31 décembre 2013 figurant dans le contrat de plan 2012/2016: la programmation des travaux a pu être optimisée pour permettre une réalisation en trois saisons de travaux au lieu de quatre.

Concernant le tronçon Sud, Biriou/Biarritz (22 km), le contrat de plan prévoit que la mise en service à 2x3 voies aura lieu au plus tard 60 mois après la demande par l'État de la reprise des travaux et l'obtention de l'intégralité des arrêtés de cessibilité nécessaires à la réalisation de cette section, les travaux sous circulation devant se dérouler pendant quatre années.

Les enquêtes parcellaires dans ce secteur se sont déroulées du 2 au 16 avril 2012, et le dernier arrêté de cessibilité, concernant les communes d'Urrugne, Saint-Jean-de-Luz et Biriou a été obtenu le 17 janvier 2013.

Les travaux d'élargissement du viaduc de la Nivelle ont débuté en septembre 2013 et les travaux préparatoires sur le reste de la section courante devraient débuter au 1^{er} semestre 2014, les travaux d'élargissement proprement dits étant programmés à partir de l'automne 2014.

A9 - Dédoulement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier (23 km)

Le contrat de plan 2012/2016 fixe la mise en service du déplacement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier avant le 31 décembre 2017. Les études sont en voie d'achèvement.

L'ensemble du foncier nécessaire aux travaux est maintenant maîtrisé. Le foncier pour les mesures compensatoires liées à la protection de l'habitat d'espèces protégées reste à acquérir.

L'arrêté d'autorisation au titre de la police de l'eau a été délivré le 14 mars 2013.

Les fouilles archéologiques de sauvegarde sont en voie d'achèvement.

Les arrêtés préfectoraux en lien avec la protection de l'habitat d'espèces protégées faune et flore ont été obtenus le 23 juillet 2013, ainsi que la décision ministérielle concernant la loutre le 29 août 2013.

Les travaux de déviation de réseaux, engagés en novembre 2012, progressent conformément à la planification.

Les premiers travaux de franchissement de voie ferrée et de remblais anticipés ont débuté fin 2013.

Concernant Escota, les investissements portent notamment sur:

- les travaux de mise aux nouvelles normes de sécurité des tunnels sur l'A8 pour le contournement de Nice jusqu'à La Turbie et entre La Turbie et la frontière italienne;
- les travaux d'élargissement de l'A50 à 2x3 voies de la section La Ciotat/Bandol.

Financements

Au cours de l'année 2013, ASF a procédé, dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note), à:

- une émission obligatoire d'un montant de 700 millions d'euros le 18 janvier 2013 pour une durée de 10 ans;
- un premier placement privé d'un montant de 100 millions d'euros le 11 mars 2013 pour une durée de 12 ans;
- un second placement privé d'un montant de 130 millions d'euros le 18 avril 2013 pour une durée de 15 ans;
- un troisième placement privé d'un montant de 181 millions d'euros le 3 décembre 2013 pour une durée de 15 ans.

Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note E.19. "Transactions avec les parties liées" du rapport financier annuel consolidé 2013.

Facteurs de risques

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels le Groupe ASF pourrait être confronté tiennent en particulier au trafic et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut également être affecté par le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note C.16. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du rapport financier annuel consolidé 2013.

1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Année 2013	Année 2012	% évolution
Chiffre d'affaires péages	3 227	3 120	3,4 %
Redevances des installations commerciales	52	44	18,2 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	29	28	3,6 %
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 308	3 192	3,6 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	377	648	-41,8 %
Chiffre d'affaires	3 685	3 840	-4,0 %

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ASF pour les années 2013 et 2012 se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Année 2013	Année 2012	% évolution
Chiffre d'affaires péages	3 227	3 120	3,4 %
dont ASF	2 558	2 464	3,8 %
dont Escota	669	656	2,0 %
Redevances des installations commerciales	52	44	18,2 %
dont ASF	44	37	18,9 %
dont Escota	8	7	14,3 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	29	28	3,6 %
dont ASF	14	12	16,7 %
dont Escota	4	4	0,0 %
dont RTFM	0	2	
dont Truck Etape	0	0	
dont Openly	3	3	0,0 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	8	7	14,3 %
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 308	3 192	3,6 %
dont ASF	2 616	2 513	4,1 %
dont Escota	681	667	2,1 %
dont RTFM	0	2	
dont Truck Etape	0	0	
dont Openly	3	3	0,0 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	8	7	14,3 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	377	648	-41,8 %
dont ASF	293	491	-40,3 %
dont Escota	84	157	-46,5 %
Chiffre d'affaires	3 685	3 840	-4,0 %
dont ASF	2 909	3 004	-3,2 %
dont Escota	765	824	-7,2 %
dont RTFM	0	2	
dont Truck Etape	0	0	
dont Openly	3	3	0,0 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	8	7	14,3 %

L'analyse comparative des chiffres d'affaires (hors chiffre d'affaires construction) pour les sociétés ASF et Escota se présente ainsi :

Produits (en millions d'euros)	Année 2013			Année 2012			Évolution 2013 vs 2012	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Recettes de péage	2 558	669	3 227	2 464	656	3 120	107	3,4 %
Installations Commerciales	44	8	52	37	7	44	8	18,2 %
Fibres et pylônes	14	4	18	12	4	16	2	12,5 %
Total Chiffre d'affaires	2 616	681	3 297	2 513	667	3 180	117	3,7 %

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2013 (hors chiffre d'affaires construction) des seules sociétés ASF et Escota s'établit à 3 297 millions d'euros, soit une progression de 3,7 % par rapport à l'année précédente (3 180 millions d'euros en 2012).

1.1. Recettes de péage

Les recettes de péage enregistrent une progression de 3,4 % ; elles se sont élevées à 3 227 millions d'euros en 2013 (3 120 millions d'euros en 2012).

Cette évolution est due à la combinaison des deux principaux facteurs suivants :

- effet trafic réseau évolutif : + 1,4 % ;
- effet tarif et remises : + 2,0 %.

Les recettes de péage se ventilent ainsi par nature de moyens de paiement :

Produits (en millions d'euros)	Année 2013			Année 2012			Évolution	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	2013 vs 2012	%
Paiements immédiats	242	99	341	254	103	357	(16)	-4,5 %
Abonnés	18	115	133	21	112	133	0	0,0 %
Télépéage	1 220	228	1 448	1 118	213	1 331	117	8,8 %
Cartes Bancaires	927	194	1 121	894	191	1 085	36	3,3 %
Cartes Accréditées	150	33	183	176	37	213	(30)	-14,1 %
Refacturations	1	0	1	1	0	1	0	0,0 %
Recettes de Péages	2 558	669	3 227	2 464	656	3 120	107	3,4 %

1.2. Produits des installations commerciales

Le chiffre d'affaires des installations commerciales de 52 millions d'euros en 2013 est en hausse de 18,2 % par rapport à 2012 (44 millions d'euros).

1.3. Produits des locations de fibres et de pylônes

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de pylônes de 18 millions d'euros en 2013 sont en hausse de 12,5 % par rapport à 2012 (16 millions d'euros).

2. Résultats

2.1. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 1 624 millions d'euros en 2013, en baisse de 1,0 % (17 millions d'euros) par rapport à l'année précédente 2012 (1 641 millions d'euros).

La progression du chiffre d'affaires (hors chiffre d'affaires travaux), conjuguée à une bonne maîtrise des charges opérationnelles, a été neutralisée par la hausse des amortissements résultant des mises en service.

On peut ainsi souligner les évolutions significatives des charges opérationnelles suivantes :

- une hausse de 20,0 % (116 millions d'euros) des " **amortissements** " nets : 697 millions d'euros en 2013 (581 millions d'euros en 2012) qui résulte principalement des mises en service effectuées courant 2012 et 2013 (notamment de la section A89 – Balbigny/La Tour-de-Salvagny) ;
- une hausse de 5,5 % (23 millions d'euros) des " **impôts et taxes** " : 441 millions d'euros en 2013 (418 millions d'euros en 2012) qui comprend notamment la hausse de la redevance domaniale intervenue sur le second semestre 2013 ;
- une baisse de 5,0 % (18 millions d'euros) des " **charges de personnel** " : 344 millions d'euros en 2013 (362 millions d'euros en 2012) ;
- une hausse de 13 millions d'euros des " **dotations nettes aux provisions** " qui ont généré une charge de 1 million d'euros en 2013 (produit de 12 millions d'euros en 2012) ;
- une hausse de 52,6 % (10 millions d'euros) des " **produits annexes** " : 29 millions d'euros en 2013 (19 millions d'euros en 2012) ;
- une baisse de 9 millions d'euros des " **résultats des sociétés mises en équivalence** " qui ont généré une charge de 7 millions d'euros en 2013 (produit de 2 millions d'euros en 2012).

2.2. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net, en baisse de 4,3 % (19 millions d'euros), s'élève à 428 millions d'euros en 2013 (447 millions d'euros en 2012) (voir note B.3. " Charges et produits financiers " de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2013).

Les autres produits et charges financiers, en baisse de 37 millions d'euros, font ressortir un produit net de 7 millions d'euros en 2013 (produit net de 44 millions d'euros en 2012) (voir note B.3. " Charges et produits financiers " de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2013).

2.3. Charge d'impôts

La charge d'impôt, correspondant à l'impôt sur les sociétés et aux impôts différés s'élève à 459 millions d'euros en 2013 (450 millions d'euros en 2012), en hausse de 2,0 % (voir note B.4. " Impôts sur les bénéfices " de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2013).

2.4. Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à 743 millions d'euros en 2013, en baisse de 5,6% (787 millions d'euros en 2012). Le résultat net part du Groupe par action est de 3,217 euros par action en 2013 (3,407 euros par action en 2012). La part des intérêts minoritaires reste stable à 1 million d'euros en 2013 comme en 2012.

3. Bilan

Le total des actifs non courants inscrits au bilan au 31 décembre 2013 est de 12 971 millions d'euros en valeur nette soit une diminution de 329 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012 (13 300 millions d'euros).

Cette diminution est notamment liée à la progression en 2013 des amortissements (697 millions d'euros) supérieure à celle de la valeur brute des immobilisations de construction et d'exploitation acquises (498 millions d'euros).

Elle traduit également la diminution de la juste valeur des produits dérivés actifs de 118 millions d'euros, des participations dans les sociétés mises en équivalence de 7 millions d'euros et l'augmentation des autres actifs financiers non courants de 1 million d'euros.

Le total de l'actif courant, soit 670 millions d'euros au 31 décembre 2013 est en augmentation de 16 millions d'euros (654 millions d'euros au 31 décembre 2012) du fait principalement de la hausse des clients et autres débiteurs de 16 millions d'euros, de la juste valeur des produits dérivés actifs courants de 8 millions d'euros et des autres actifs courants hors exploitation de 4 millions d'euros.

Ces hausses sont partiellement compensées par la baisse des disponibilités et équivalents de trésorerie de 6 millions d'euros, des autres actifs courants d'exploitation de 3 millions d'euros et des stocks et travaux en cours de 3 millions d'euros.

Les capitaux propres augmentent de 22 millions d'euros et s'élèvent au 31 décembre 2013 à 669 millions d'euros (647 millions d'euros au 31 décembre 2012). Cette évolution résulte du résultat positif de l'exercice – part du Groupe – de 743 millions d'euros, augmenté des opérations enregistrées directement en capitaux propres de 64 millions d'euros et diminué par les distributions de dividendes et acomptes sur dividendes pour un montant de 783 millions d'euros et des paiements en actions de 2 millions d'euros.

Le total des passifs non courants au 31 décembre 2013 s'élève à 10 837 millions d'euros (10 597 millions d'euros au 31 décembre 2012), soit une hausse de 240 millions d'euros due pour l'essentiel à l'augmentation des emprunts obligataires de 910 millions d'euros, des impôts différés passifs non courants de 24 millions d'euros, des autres passifs non courants de 1 million d'euros, d'une part, et de la diminution des autres emprunts et dettes financières de 656 millions d'euros, de la juste valeur des produits dérivés passifs non courants de 38 millions d'euros et des provisions non courantes de 1 million d'euros, d'autre part.

Le total des passifs courants s'établit à 2 135 millions d'euros au 31 décembre 2013 en baisse de 575 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012 (2 710 millions d'euros). Cette baisse est due principalement à la diminution de la part à court terme des emprunts de 517 millions d'euros, des autres passifs courants hors exploitation de 87 millions d'euros et de la juste valeur des produits dérivés passifs courants de 12 millions d'euros, d'une part, compensée par la hausse des autres passifs courants d'exploitation de 22 millions d'euros, des provisions courantes de 17 millions d'euros et des passifs d'impôt exigible de 2 millions d'euros, d'autre part.

Après prise en compte de ces différents éléments, **l'endettement financier net du Groupe** s'élève à 10 931 millions d'euros au 31 décembre 2013 (11 128 millions d'euros au 31 décembre 2012), en diminution de 197 millions d'euros.

4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître **une trésorerie nette de clôture** de 129 millions d'euros en diminution de 6 millions d'euros par rapport à la trésorerie d'ouverture (135 millions d'euros).

Cette variation s'analyse comme suit :

- **la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts (CAFICE)** ressort à 2 316 millions d'euros en 2013, en hausse de 4,9% par rapport à celle de 2012 (2 207 millions d'euros). Le taux de CAFICE/Chiffre d'affaires passe de 69,1% en 2012 à 70,0% en 2013;
- **les flux de trésorerie générés par l'activité** s'élèvent à 1 478 millions d'euros en 2013, en hausse de 14,6% par rapport à ceux de l'année 2012 (1 290 millions d'euros);
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements** représentent 564 millions d'euros en 2013, en baisse de 36,3% par rapport à ceux de l'année 2012 (886 millions d'euros);
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement** sont négatifs de 919 millions d'euros en 2013 à comparer à des flux négatifs de 337 millions d'euros en 2012. Ils intègrent les dividendes payés aux actionnaires d'ASF (783 millions d'euros), les encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme pour 1 160 millions d'euros (emprunts obligataires et placements privés notamment), les remboursements d'emprunts à long terme pour un total de 472 millions d'euros et la variation négative des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes de 823 millions d'euros.

5. Comptes sociaux

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'ASF s'établit en 2013 à 2 616 millions d'euros, soit une progression de 4,1 % par rapport à l'année précédente (2 513 millions d'euros en 2012).

5.2. Résultat net

Le résultat net d'ASF de l'année 2013 s'établit à 739 millions d'euros, en hausse de 15,5 % par rapport à l'année précédente (640 millions d'euros en 2012).

Il intègre notamment les dividendes reçus de sa filiale Escota pour 181 millions d'euros en 2013 (31 millions d'euros en 2012).

Comptes consolidés

ÉTATS FINANCIERS	12
Compte de résultat consolidé de la période	12
État du résultat global consolidé de la période	13
Bilan consolidé actif	14
Bilan consolidé passif	15
Tableau des flux de trésorerie consolidés	16
Variation des capitaux propres consolidés	17
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	18
A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et changement de méthode	19
B. Notes relatives au compte de résultat	32
C. Notes relatives au bilan	36
D. Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession	56
E. Autres notes	57
F. Note sur les litiges	58
G. Événements postérieurs à la clôture	58

ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires⁽²⁾	B.1.	3 308	3 192
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	B.1.	377	648
Chiffre d'affaires total	B.1.	3 685	3 840
Produits des activités annexes		29	19
Charges opérationnelles		(2 079)	(2 216)
Résultat opérationnel sur activité	B.2.	1 635	1 643
Paiements en actions (IFRS 2)	C.12.	(4)	(4)
Résultats des sociétés mises en équivalence		(7)	2
Résultat opérationnel	B.2.	1 624	1 641
Coût de l'endettement financier brut		(428)	(448)
Produits financiers des placements de trésorerie		0	1
Coût de l'endettement financier net	B.3.	(428)	(447)
Autres produits financiers	B.3.	20	70
Autres charges financières	B.3.	(13)	(26)
Impôts sur les bénéfices	B.4.	(459)	(450)
Résultat net		744	788
Résultat net - part des intérêts minoritaires		1	1
Résultat net - part du Groupe		743	787
Résultat net par action part du Groupe			
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	B.5.	3,217	3,407
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	B.5.	3,217	3,407

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

(2) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2013			Exercice 2012 ⁽¹⁾		
		Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net		743	1	744	787	1	788
Instruments financiers : variations de juste valeur		97	0	97	(58)	0	(58)
dont :							
Couvertures de flux de trésorerie ⁽²⁾		97		97	(58)		(58)
Impôt ⁽³⁾		(33)		(33)	20		20
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	C.11.3.	64	0	64	(38)	0	(38)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		0		0	(20)		(20)
Impôt		0		0	7		7
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	C.11.3.	0	0	0	(13)	0	(13)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	C.11.3.	64	0	64	(51)	0	(51)
dont :							
Sociétés contrôlées		64	0	64	(51)	0	(51)
Résultat global		807	1	808	736	1	737

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

(2) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(3) -33 millions d'euros d'effets d'impôts rattachés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) (+20 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Bilan consolidé actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	C.6.	11 713	11 803
Autres immobilisations incorporelles	C.7.	46	49
Immobilisations corporelles	C.8.	768	880
Participations dans les sociétés mises en équivalence	C.9.	8	15
Autres actifs financiers non courants	C.10.	15	14
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	C.15.	421	539
Total actifs non courants		12 971	13 300
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	C.14.	6	9
Clients et autres débiteurs	C.14.	266	250
Autres actifs courants d'exploitation	C.14.	159	162
Autres actifs courants hors exploitation		16	12
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	C.15.	94	86
Disponibilités et équivalents de trésorerie	C.15.	129	135
Total actifs courants		670	654
Total actifs		13 641	13 954

Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾
Capitaux propres			
Capital social		29	29
Réserves consolidées		20	18
Résultat net - part du Groupe		743	787
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	C.11.3.	(127)	(191)
Capitaux propres - part du Groupe		665	643
Intérêts minoritaires		4	4
Total capitaux propres		669	647
Passifs non courants			
Provisions non courantes	C.13.	106	107
Emprunts obligataires	C.15.	5 861	4 951
Autres emprunts et dettes financières	C.15.	4 563	5 219
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	C.15.	159	197
Autres passifs non courants		15	14
Impôts différés passifs	B.4.3.	133	109
Total passifs non courants		10 837	10 597
Passifs courants			
Provisions courantes	C.14.	380	363
Fournisseurs	C.14.	68	68
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	C.15.	17	29
Autres passifs courants d'exploitation	C.14.	385	363
Autres passifs courants hors exploitation		288	375
Passifs d'impôt exigible		22	20
Dettes financières courantes	C.15.	975	1 492
Total passifs courants		2 135	2 710
Total passifs et capitaux propres		13 641	13 954

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		744	788
Dotations nettes aux amortissements	B.2.2.	697	580
Dotations (reprises) nettes aux provisions		(4)	(1)
Paievements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		3	16
Résultat sur cessions		1	0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		7	(3)
Coûts d'emprunts immobilisés		(19)	(70)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	B.3.	428	447
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	B.4.	459	450
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		2 316	2 207
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	C.14.	22	(7)
Impôts payés		(461)	(476)
Intérêts financiers nets payés		(399)	(434)
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	1 478	1 290
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(11)	(23)
Investissements opérationnels nets de cession		(11)	(23)
Cash flow opérationnel		1 467	1 267
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)</i>		(554)	(863)
<i>Cession des immobilisations du domaine concédé</i>		(1)	0
Investissements de développement des concessions		(555)	(863)
Cash-flow libre (après investissements)		912	404
<i>Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>		1	0
Investissements financiers nets		1	0
Autres		1	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(564)	(886)
Dividendes payés			
- aux actionnaires d'ASF	C.11.4.	(783)	(187)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(1)	0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	C.15.	1 160	1 321
Remboursements d'emprunts long terme	C.15.	(472)	(427)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(823)	(1 044)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(919)	(337)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	(5)	67
Trésorerie nette à l'ouverture	C.15.	135	69
Autres variations		(1)	(1)
Trésorerie nette à la clôture	C.15.	129	135
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		823	1 044
(Émission) remboursement d'emprunts		(688)	(894)
Autres variations		68	(70)
Variation de l'endettement financier net		197	146
Endettement financier net en début de période	C.15.	(11 128)	(11 274)
Endettement financier net en fin de période	C.15.	(10 931)	(11 128)

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres - part du Groupe								
(en millions d'euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2012⁽¹⁾	29	(582)	789	1	(140)	97	3	100
Résultat net de la période ⁽¹⁾			787			787	1	788
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres ⁽¹⁾				(1)	(51)	(52)		(52)
Résultat global de la période⁽¹⁾			787	(1)	(51)	735	1	736
Affectation du résultat et dividendes distribués		602	(789)			(187)		(187)
Paievements en actions (IFRS 2)		(2)				(2)		(2)
Capitaux propres 31/12/2012⁽¹⁾	29	18	787		(191)	643	4	647
Résultat net de la période			743			743	1	744
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					64	64		64
Résultat global de la période			743		64	807	1	808
Affectation du résultat et dividendes distribués		4	(787)			(783)	(1)	(784)
Paievements en actions (IFRS 2)		(2)				(2)		(2)
Capitaux propres 31/12/2013	29	20	743		(127)	665	4	669

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A.	Principes comptables, méthodes d'évaluation et changement de méthode	19
A.1.	Principes généraux	19
A.2.	Méthodes de consolidation	19
A.3.	Règles et méthodes d'évaluation	20
A.4.	Changement de méthode comptable: application d'IAS19 amendée "Avantages du personnel"	28
B.	Notes relatives au compte de résultat	32
B.1.	Chiffre d'affaires	32
B.2.	Résultat opérationnel	33
B.3.	Charges et produits financiers	34
B.4.	Impôts sur les bénéfices	35
B.5.	Résultat par action	35
C.	Notes relatives au bilan	36
C.6.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	36
C.7.	Autres immobilisations incorporelles	37
C.8.	Immobilisations corporelles	37
C.9.	Participations dans les sociétés mises en équivalence	38
C.10.	Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants	38
C.11.	Capitaux propres	39
C.12.	Paiements en actions	40
C.13.	Provisions non courantes	40
C.14.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	44
C.15.	Informations relatives à l'endettement financier net	46
C.16.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	49
C.17.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	54
D.	Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession	56
D.18.	Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel (seul modèle applicable)	56
E.	Autres notes	57
E.19.	Transactions avec les parties liées	57
E.20.	Honoraires des commissaires aux comptes	58
F.	Note sur les litiges	58
G.	Événements postérieurs à la clôture	58
G.21.	Affectation du résultat 2013	58
G.22.	Autres événements postérieurs à la clôture	58

A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et changement de méthode

A.1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe ASF au 31 décembre 2013 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2013 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2012, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2013 (voir note A.1.1. "Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2013").

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 3 février 2014 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 27 mars 2014.

A.1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2013

Les impacts inhérents à l'application à compter du 1^{er} janvier 2013 des nouvelles dispositions de la norme IAS 19 sont décrits dans la note A.4. "Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel".

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2013 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe ASF au 31 décembre 2013. Elles concernent principalement :

- IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", voir note A.3.1.5 ;
- IAS 1 amendée "Présentation des autres éléments du résultat global" ;
- IFRIC 20 "Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert" ;
- IFRS 7 amendée "Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers", voir note C.16.4. "Accords de compensation" ;
- Améliorations annuelles, cycle 2009-2011.

A.1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2013

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2013 :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 "États financiers consolidés" ;
- IFRS 11 "Partenariats" ;
- IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités" ;
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 "Dispositions transitoires" ;
- IAS 27 révisée "États financiers individuels" ;
- IAS 28 révisée "Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises" .

Ces nouvelles normes sur la consolidation n'auront pas d'impact sur les comptes du Groupe.

Autres normes et interprétations :

- IFRS 9 "Instruments financiers, classification et évaluation" ;
- IFRS 9 "Instruments financiers, comptabilité de couverture" ;
- IAS 32 amendée : "Compensation d'actifs et de passifs financiers" ;
- Modifications d'IAS 36 "Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers" ;
- Amendements à IAS 19 "Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel" ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles, cycle 2011-2013 ;
- IFRIC 21 "Droits ou taxes" .

Le Groupe ASF mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

A.2. Méthodes de consolidation

A.2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

La cession de la société Radio Trafic FM (RTFM) est intervenue au 1^{er} janvier 2013. L'impact de la sortie sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2013 est non significatif sur le bilan consolidé et sur le résultat consolidé de la période.

Les sociétés dont ASF détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Cela concerne les sociétés Escota, Jamaican Infrastructure Operator (JIO), Truck Etape et Openly.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Cela concerne les actions détenues dans les sociétés Transjamaican Highway et Axxès.

Les comptes consolidés d'ASF regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation :

<i>(en nombre de sociétés)</i>	Exercice 2013			Exercice 2012		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	5	4	1	6	5	1
Mise en équivalence	2	1	1	2	1	1
Total	7	5	2	8	6	2

A.2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées, sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

A.2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

A.2.4. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change en résultant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique écarts de conversion des capitaux propres.

A.2.5. Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IAS 27 révisée, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat.

A.3. Règles et méthodes d'évaluation

A.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la poursuite de la crise économique en Europe, notamment sur la croissance économique, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

A.3.1.1. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

A.3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

A.3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

La plupart de ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.13.1. "Provisions pour engagements de retraite". Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois ces engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

A.3.1.4. Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernant principalement les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01 et TP09) et de taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

A.3.1.5. Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente cotés et des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en annexe aux comptes consolidés en note C.17. "Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable".

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, si absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- **niveau 1** : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- **niveau 2** : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;
- **niveau 3** : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

A.3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 "Produits des activités ordinaires" et IAS 11 "Contrats de construction". La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.4. "Contrats de concession" présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part, les recettes perçues du droit d'exploitation sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement et ;
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

A.3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées dans le chiffre d'affaires.

A.3.4. Contrats de concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services", le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple "pass through" ou "shadow toll"), le modèle de "l'actif incorporel" s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé". Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce traitement s'applique aux sociétés ASF et Escota.

- soit de la part du concédant : modèle de la créance financière. Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des "prêts et créances" qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisées pour un montant correspondant à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produit opérationnel.

Ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du Groupe ASF.

Dans le cas de modèles mixtes, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en "Immobilisation incorporelle du domaine concédé". Sur la base de l'analyse des contrats existants, ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du Groupe ASF.

A.3.5. Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions". L'attribution de "stock-options", d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des sociétés du Groupe. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des sociétés et de le présenter sur une ligne séparée, "Paiements en actions (IFRS 2)" du résultat opérationnel.

A.3.5.1. Plans d'options de souscription d'actions VINCI

Des options de souscription d'actions ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

A.3.5.2. Plan d'attribution d'actions de performance VINCI

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dans lesquels l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

A.3.5.3. Plans d'épargne Groupe VINCI

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe VINCI avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables

précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité des actions acquises pendant cinq ans. Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

A.3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique "produits financiers des placements" qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur par résultat.

A.3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, les coûts d'emprunts immobilisés, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, le résultat de change et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction concernent les ouvrages en concession et sont principalement incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

A.3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue. Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

A.3.9. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance.

A.3.10. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation. Pour les sociétés concessionnaires nouvellement mises en service, la méthode utilisée est celle d'un amortissement progressif, linéaire ou dégressif, basé sur les prévisions de trafic figurant dans le business plan. À noter que les sociétés d'autoroutes ASF et Escota utilisent la méthode d'amortissement linéaire.

A.3.11. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité de 3 à 5 ans.

A.3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

A.3.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations corporelles d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre.

Les durées estimées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :

- Gros œuvre	de 20 à 30 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 10 ans
Matériels et outillages	de 4 à 15 ans
Matériels informatiques	de 3 à 5 ans
Matériels de transport et de manutention	de 2 à 10 ans
Agencements et installations	de 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

A.3.14. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

A.3.15. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société. Il est précisé que les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture sont présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.14. "Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers". Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle du Groupe, le résultat des sociétés mise en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

A.3.16. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note A.3.24.2. "Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs").

A.3.16.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie "titres disponibles à la vente" comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas

déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :
 - la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre ;
 - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

A.3.16.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie "prêts et créances au coût amorti" comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie et les autres prêts et créances financières.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine), est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

A.3.17. Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes, des pièces détachées pour les différents matériels (péage, électrique, transport, engins) et de fournitures informatiques et de bureau. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

A.3.18. Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

A.3.19. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture, la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances qui figurent dans les autres actifs financiers non courants (voir note A.3.24.2. "Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs").

A.3.20. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.21. "Disponibilités et équivalents de trésorerie"). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

A.3.21. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des instruments de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

A.3.22. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent les provisions pour engagements de retraite et les autres provisions non courantes.

A.3.22.1. Provisions pour engagements de retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2013 les dispositions de la norme IAS 19 amendée "Avantages du personnel" qui introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi, dont notamment :

- la reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe. L'option du corridor et la possibilité d'amortir en résultat le coût des services passés sur la durée moyenne d'acquisition des droits par les salariés sont supprimées ;
- les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont désormais calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies ;
- la comptabilisation en résultat des impacts afférents aux modifications de régimes ;
- la reconnaissance des impacts de réestimation en autres éléments du résultat global : gains et pertes actuariels sur l'engagement, surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et variation de l'effet du plafonnement de l'actif. Ces impacts sont présentés dans l'état du résultat global consolidé.

Les impacts liés à ce changement de méthode comptable sur la période comparative 2012 et sur le bilan du 31 décembre 2012 sont présentés dans la note A.4. "Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée".

Les gains et pertes actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime ; l'impact de désactualisation sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les autres passifs courants hors exploitation.

A.3.22.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel évalués selon la norme IAS 19 amendée, et les provisions, non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en "autres passifs courants hors exploitation". La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en "provisions courantes".

A.3.23. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel des dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01 et TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en "autres charges financières".

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

A.3.24. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières courants et non courants

A.3.24.1. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier brut".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans la rubrique "dettes financières courantes".

A.3.24.2. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par ASF sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
 - "l'efficacité" de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.
- La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique "autres actifs financiers non courants" ou "autres emprunts et dettes financières" (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en "juste valeur des produits dérivés actifs courants" ou "juste valeur des produits dérivés passifs courants".

Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.5. "Valorisation des instruments financiers à la juste valeur"). Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la "part inefficace" de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la "part efficace" de la couverture et en résultat de la période pour la "part inefficace". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient "inefficace", les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie "efficace" des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique "écarts de conversion", la partie des variations de valeur considérée comme "non efficace" étant enregistrée en résultat. La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en "écarts de conversion" est reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

A.3.25. Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont des passifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les dettes fournisseurs sont évaluées au coût amorti.

A.3.26. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature, dans les notes annexes correspondantes.

A.3.27. Information sectorielle

Le Groupe est géré en un seul secteur d'activité, l'activité de perception du péage à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de locations de mise à disposition de fibres optiques, de stations de télécommunications, d'emplacements de parking poids lourds).

A.4. Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée "Avantages du personnel"

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2013 les dispositions de la norme IAS 19 amendée "Avantages du personnel" qui introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi. Ces dernières sont décrites en note A.3.22.1. Provisions pour engagements de retraite.

La norme IAS 19 amendée "Avantages du personnel" étant d'application rétrospective, les impacts de ce changement de méthode comptable sur la période comparative 2012 et sur le bilan du 31 décembre 2012 sont présentés ci-après.

A.4.1. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012 publié	Impact IAS 19 amendée	Exercice 2012 retraité
Chiffre d'affaires⁽¹⁾	3 192		3 192
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	648		648
Total chiffre d'affaires	3 840	0	3 840
Produits des activités annexes	19		19
Charges opérationnelles	(2 215)	(1)	(2 216)
Résultat opérationnel sur activité	1 644	(1)	1 643
Paiement en actions (IFRS 2)	(4)		(4)
Résultats des sociétés mises en équivalence	2		2
Résultat opérationnel	1 642	(1)	1 641
Coût de l'endettement financier brut	(448)		(448)
Produits financiers des placements de trésorerie	1		1
Coût de l'endettement financier net	(447)	0	(447)
Autres produits financiers	70		70
Autres charges financières	(27)	1	(26)
Impôts sur les bénéfices	(449)	(1)	(450)
Résultat net	789	(1)	788
Résultat net - part des intérêts minoritaires	1		1
Résultat net - part du Groupe	788	(1)	787
Résultat net par action - part du Groupe			
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	3,409	(0,002)	3,407
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	3,409	(0,002)	3,407

(1) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

Les impacts de la norme IAS 19 amendée sur le compte de résultat consolidé 2012 résultent principalement :

- de l'annulation en résultat opérationnel sur activité de l'amortissement des pertes et gains actuariels ;
- de la reconnaissance en résultat financier de produits d'intérêts sur actifs de régime recalculés sur la base du taux d'actualisation de l'engagement au titre des prestations définies. L'écart entre ce rendement nominal calculé et le rendement réel des actifs a été comptabilisé en autres éléments du résultat global.

A.4.2. Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012

Capitaux propres – part du Groupe								
(en millions d'euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2012 publiés	29	(580)	789	1	(140)	99	3	102
IAS 19 amendée		(2)				(2)		(2)
Capitaux propres 01/01/2012 retraités	29	(582)	789	1	(140)	97	3	100

Les impacts de la norme IAS 19 amendée sur les capitaux propres du 1^{er} janvier 2012 résultent principalement de la reconnaissance des pertes actuarielles et du coût des services passés antérieurement non comptabilisés, nets d'impôts différés.

Les principaux impacts de la norme IAS 19 amendée sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 s'établissent comme suit :

- une hausse des provisions pour engagements de retraite et des impôts différés nets associés pour des montants de respectivement 3 millions d'euros et 1 million d'euros;
- une diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 2 millions d'euros (aucun impact sur les actifs de régime).

A.4.3. Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	31/12/2012 publié	Impact IAS 19 amendée	31/12/2012 retraité
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 803		11 803
Autres immobilisations incorporelles	49		49
Immobilisations corporelles	880		880
Participations dans les sociétés mises en équivalence	15		15
Autres actifs financiers non courants	14		14
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	539		539
Total actifs non courants	13 300	0	13 300
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	9		9
Clients et autres débiteurs	250		250
Autres actifs courants d'exploitation	162		162
Autres actifs courants hors exploitation	12		12
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	86		86
Disponibilités et équivalents de trésorerie	135		135
Total actifs courants	654	0	654
Total actifs	13 954	0	13 954

Passif

(en millions d'euros)

	31/12/2012 publié	Impact IAS 19 amendée	31/12/2012 retraité
Capitaux propres			
Capital social	29		29
Réserves consolidées	20	(2)	18
Résultat net - part du Groupe	788	(1)	787
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	(177)	(14)	(191)
Capitaux propres - part du Groupe	660	(17)	643
Intérêts minoritaires	4		4
Total capitaux propres	664	(17)	647
Passifs non courants			
Provisions non courantes	82	25	107
Emprunts obligataires	4951		4951
Autres emprunts et dettes financières	5219		5219
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	197		197
Autres passifs non courants	14		14
Impôts différés passifs	118	(9)	109
Total passifs non courants	10581	16	10597
Passifs courants			
Provisions courantes	363		363
Fournisseurs	68		68
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	29		29
Autres passifs courants d'exploitation	363		363
Autres passifs courants hors exploitation	374	1	375
Passifs d'impôt exigible	20		20
Dettes financières courantes	1492		1492
Total passifs courants	2709	1	2710
Total passifs et capitaux propres	13954	0	13954

Les retraitements enregistrés au 31 décembre 2012 sont principalement liés à la reconnaissance des pertes actuarielles et du coût des services passés antérieurement non comptabilisés.

A.4.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Exercice 2012 publié	Impact IAS 19 amendée	Exercice 2012 retraité
Résultat net consolidé de la période (y compris les intérêts minoritaires)	789	(1)	788
Dotations nettes aux amortissements	580		580
Dotations (reprises) nettes aux provisions	(2)	1	(1)
Paiement en actions (IFRS 2) et autres retraitements	17	(1)	16
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession	(3)		(3)
Coûts d'emprunt immobilisés	(70)		(70)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	447		447
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	449	1	450
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2207	0	2207
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	(7)		(7)
Impôts payés	(476)		(476)
Intérêts financiers nets payés	(434)		(434)
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	0	1290
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	0	(886)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	0	(337)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	0	67
Trésorerie nette à la clôture	135	0	135
Variation de l'endettement financier net	146	0	146
Endettement financier net en fin de période	(11 128)	0	(11 128)

B. Notes relatives au compte de résultat

B.1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
Chiffre d'affaires péages	3 227	3 120
Redevances des installations commerciales	52	44
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	29	28
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 308	3 192
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	377	648
Chiffre d'affaires	3 685	3 840

La ventilation du chiffre d'affaires en France et à l'étranger et par société du Groupe est la suivante :

Exercice 2013

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France					Total	À l'Étranger	Chiffre d'affaires Exercice 2013
	ASF	Escota	Truck Etape	Openly	Jamaican Infrastructure Operator			
Chiffre d'affaires péages	2 558	669			3 227		3 227	
Redevances des installations commerciales	44	8			52		52	
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	14	4	0	3	21	8	29	
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	2 616	681	0	3	3 300	8	3 308	
Part dans le Chiffre d'affaires réalisé en France	79,3 %	20,6 %	0,0 %	0,1 %	100,0 %			
Part dans le Chiffre d'affaires total	79,1 %	20,6 %	0,0 %	0,1 %	99,8 %	0,2 %	100,0 %	
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	293	84			377		377	
Total chiffre d'affaires	2 909	765	0	3	3 677	8	3 685	

Exercice 2012

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France					Total	À l'Étranger	Chiffre d'affaires Exercice 2012
	ASF	Escota	RTFM	Truck Etape	Openly		Jamaican Infrastructure Operator	
Chiffre d'affaires péages	2 464	656			3 120		3 120	
Redevances des installations commerciales	37	7			44		44	
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	12	4	2	0	21	7	28	
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	2 513	667	2	0	3 185	7	3 192	
Part dans le Chiffre d'affaires réalisé en France	78,9 %	20,9 %	0,1 %	0,0 %	100,0 %			
Part dans le Chiffre d'affaires total	78,7 %	20,9 %	0,1 %	0,0 %	99,8 %	0,2 %	100,0 %	
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	491	157			648		648	
Total chiffre d'affaires	3 004	824	2	0	3 833	7	3 840	

B.2. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires⁽²⁾	3 308	3 192
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	377	648
Chiffre d'affaires total	3 685	3 840
Produits des activités annexes	29	19
Achats consommés	(31)	(28)
Services extérieurs	(169)	(173)
Personnel intérimaire	(3)	(5)
Sous-traitance et charges de construction	(393)	(662)
Impôts et taxes	(441)	(418)
Charges de personnel	(344)	(362)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	0	1
Amortissements	(697)	(581)
Dotations nettes aux provisions	(1)	12
Charges opérationnelles	(2 079)	(2 216)
Résultat opérationnel sur activité	1 635	1 643
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	49,4 %	51,5 %
Paielement en actions (IFRS 2)	(4)	(4)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(7)	2
Résultat opérationnel	1 624	1 641
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	49,1 %	51,4 %

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

(2) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2) et de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

B.2.1. Autres produits et charges opérationnels sur activité

Les autres produits et charges opérationnels s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
Subventions d'exploitation et indemnités d'assurance reçues	1	1
Plus ou moins values nettes de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1)	0
Autres produits et charges opérationnels	0	1

B.2.2. Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	576	476
Autres immobilisations incorporelles	19	11
Immobilisations corporelles	102	94
Dotations aux amortissements	697	581

La hausse constatée en 2013 des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles du domaine concédé résulte principalement des mises en service effectuées courant 2012 et 2013 (notamment de la section A89 entre Balbigny et La Tour-de-Salvagny le 21 janvier 2013).

B.3. Charges et produits financiers

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable est la suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2013		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs financiers évalués au coût amorti	(469)		
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat			
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	39 ⁽¹⁾		97
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	2		
Coût d'actualisation		(12)	
Coûts d'emprunts immobilisés		19	
Total résultat financier	(428)	7	97

(1) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-après.

(en millions d'euros)	Exercice 2012 ⁽¹⁾		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs financiers évalués au coût amorti	(486)		
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	1		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	38 ⁽²⁾		(58)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs			
Coût d'actualisation		(26)	
Coûts d'emprunts immobilisés		70	
Total résultat financier	(447)	44	(58)

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

(2) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-après.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 428 millions d'euros en 2013, en baisse de 4,3 % (447 millions d'euros en 2012) soit une diminution de 19 millions d'euros qui s'explique par :

- une amélioration du taux moyen liée à la baisse des taux courts sur le coût des dettes à taux variable et variable capé ;
- les taux des nouvelles émissions obligataires effectuées en 2012 et 2013, globalement inférieurs au taux moyen des dettes remboursées sur la période.

Les autres charges et produits financiers font ressortir un produit net de 7 millions d'euros en 2013 (produit net de 44 millions d'euros en 2012). Ils intègrent notamment :

- les coûts d'emprunts incorporés au coût des immobilisations en cours de construction pour 19 millions d'euros en 2013 (70 millions d'euros en 2012), dont la baisse résulte principalement de la mise en service de la section A89 entre Balbigny et La Tour-de-Salvagny le 21 janvier 2013 ;
- les coûts d'actualisation des provisions et des dettes et créances à plus d'un an pour 12 millions d'euros en 2013 (27 millions d'euros en 2012) proviennent principalement des provisions pour engagements de retraite à hauteur de 3 millions d'euros en 2013 (4 millions d'euros en 2012) et des provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés à hauteur de 9 millions d'euros en 2013 (22 millions d'euros en 2012).

Le résultat des instruments dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	102	73
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(171)	186
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	171	(184)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(63)	(37)
dont variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(42)	(20)
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0	0
Résultat des instruments dérivés affecté à la dette financière nette	39	38

B.4. Impôts sur les bénéfices

B.4.1. Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Impôts courants	(463)	(452)
Impôts différés	4	2
Impôts sur les bénéfices	(459)	(450)

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

La charge nette d'impôts de l'exercice est de 459 millions d'euros (450 millions d'euros en 2012), dont 356 millions d'euros pour ASF (348 millions d'euros en 2012) et 102 millions d'euros pour Escota (101 millions d'euros en 2012).

B.4.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt tient compte de la contribution exceptionnelle de 10,7 % en 2013 et de 5,0 % en 2012.

Il ressort à 37,9 % sur l'exercice 2013 (36,4 % sur l'exercice 2012).

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	1 210	1 236
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	38,0 %	36,1 %
Impôt théorique attendu	(460)	(446)
Différences permanentes et autres	1	(4)
Impôt effectivement constaté	(459)	(450)
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	37,9 %	36,4 %

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

B.4.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)

	31/12/2013	Variations			31/12/2012 ⁽¹⁾
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Engagements de retraites	37	(1)			38
Mise à la juste valeur des instruments financiers	65	0	(33)		98
Autres	27	1			26
Total	129	0	(33)	0	162
Impôts différés passifs					
Immobilisations incorporelles du domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	235	(9)			244
Immobilisations corporelles du domaine concédé	9	1			8
Différences temporelles sur provisions	10	0			10
Autres	8	(1)			9
Total	262	(9)	0	0	271
Solde net des impôts différés actifs et passifs	(133)				(109)
Impôts différés nets	(133)	9	(33)	0	(109)

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

B.5. Résultat par action

Le nombre d'actions de la société est de 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas acheté ses propres actions. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul en 2013 et en 2012 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Le résultat par action 2013 s'élève à 3,217 euros (3,407 euros en 2012).

C. Notes relatives au bilan

C.6. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissement	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2012	16 916	1 970	(324)	18 562
Acquisitions de la période ⁽¹⁾	143	575	(2)	716
Sorties de la période	(2)			(2)
Autres mouvements	500	(496)		4
Au 31/12/2012	17 557	2 049	(326)	19 280
Acquisitions de la période ⁽¹⁾	133	263	(13)	383
Sorties de la période	(3)	0	0	(3)
Autres mouvements	1 809	(1 703)	0	106
Au 31/12/2013	19 496	609	(339)	19 766
Amortissements				
Au 01/01/2012	7 115	0	(113)	7 002
Amortissements de la période	484		(8)	476
Sorties de la période	(1)			(1)
Au 31/12/2012	7 598	0	(121)	7 477
Amortissements de la période	585		(9)	576
Sorties de la période	0			0
Au 31/12/2013	8 183	0	(130)	8 053
Valeur nette				
Au 01/01/2012	9 801	1 970	(211)	11 560
Au 31/12/2012	9 959	2 049	(205)	11 803
Au 31/12/2013	11 313	609	(209)	11 713

(1) Y compris les coûts d'emprunts immobilisés.

Les investissements de l'exercice 2013 s'élèvent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 364 millions d'euros (646 millions d'euros pour 2012).

Les coûts d'emprunts incorporés en 2013 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 19 millions d'euros (70 millions d'euros pour 2012).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 609 millions d'euros au 31 décembre 2013 (dont 316 millions d'euros pour ASF et 293 millions d'euros pour Escota) à comparer à 2 049 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 1 476 millions d'euros pour ASF et 573 millions d'euros pour Escota). La baisse des immobilisations en cours provient principalement de la mise en service, le 21 janvier 2013, de la nouvelle section Balbigny - La Tour-de-Salvagny, de l'autoroute A89 qui relie Bordeaux à Lyon.

Les principales caractéristiques des contrats de concession relevant du modèle incorporel ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note D. " Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession ".

C.7. Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Logiciels	Brevets, Licences et autres	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2012	136	30	166
Acquisitions de la période	3	19	22
Sorties de la période	(3)		(3)
Autres mouvements	11	(14)	(3)
Au 31/12/2012	147	35	182
Acquisitions de la période	4	6	10
Sorties de la période	0	0	0
Autres mouvements	22	(16)	6
Au 31/12/2013	173	25	198
Amortissements et pertes de valeur			
Au 01/01/2012	116	9	125
Amortissements de la période	11		11
Sorties de la période	(3)		(3)
Au 31/12/2012	124	9	133
Amortissements de la période	17	2	19
Sorties de la période	0		0
Au 31/12/2013	141	11	152
Valeur nette			
Au 01/01/2012	20	21	41
Au 31/12/2012	23	26	49
Au 31/12/2013	32	14	46

C.8. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Avances et encours sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2012	1948	190	(6)	8	2140
Acquisitions de la période	45	155	(1)	1	200
Sorties de la période	(63)			0	(63)
Autres mouvements	51	(54)			(3)
Au 31/12/2012	1981	291	(7)	9	2274
Acquisitions de la période	35	70	0	0	105
Sorties de la période	(41)	0		(2)	(43)
Autres mouvements	122	(231)		(2)	(111)
Au 31/12/2013	2097	130	(7)	5	2225
Amortissements					
Au 01/01/2012	1363	0	(5)	6	1364
Amortissements de la période	95		(1)	0	94
Sorties de la période	(64)			0	(64)
Au 31/12/2012	1394	0	(6)	6	1394
Amortissements de la période	101		0	1	102
Sorties de la période	(37)			0	(37)
Autres mouvements	0			(2)	(2)
Au 31/12/2013	1458	0	(6)	5	1457
Valeur nette					
Au 01/01/2012	585	190	(1)	2	776
Au 31/12/2012	587	291	(1)	3	880
Au 31/12/2013	639	130	(1)	0	768

C.9. Participations dans les sociétés mises en équivalence

C.9.1. Variation au cours de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Valeur des titres en début d'exercice	15	13
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	(7)	2
Dividendes distribués		
Valeur des titres en fin d'exercice	8	15

C.9.2. Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012 concernent les sociétés Transjamaican Highway et Axxès.

Les principales données financières au 31 décembre de chaque année relatives à ces sociétés sont les suivantes (données en quote-part du Groupe):

(en millions d'euros)	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Transjamaican Highway	Axxès	Transjamaican Highway	Axxès
% de détention	12,6%	35,5%	12,6%	35,5%
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires	3	337	4	316
Résultat opérationnel	1	(1)	2	1
Résultat net	(1)	(6)	1	1
Bilan				
Actifs non courants	30	10	33	3
Actifs courants	3	120	3	121
Capitaux propres	8	0	9	6
Passifs non courants	25	9	27	
Passifs courants	0	122		118
Endettement financier net	(22)	24	(24)	28

C.9.3. Transactions avec les parties liées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre le Groupe et des sociétés mises en équivalence. Les principales transactions se présentent comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires	713	633
Produits des activités annexes	1	1
Créances clients	104	96
Achats	2	2
Dettes fournisseurs	0	0

C.10. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres de participation cotés	5	4
Titres de participation non cotés	1	1
Actifs disponibles à la vente bruts	6	5
Dépréciation	0	0
Actifs disponibles à la vente nets	6	5
Prêts et créances au coût amorti	9	9
Total	15	14
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants ⁽¹⁾	421	539
Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants	436	553

(1) Voir note C.16. "Informations relatives à la gestion des risques financiers".

Les actifs disponibles à la vente s'analysent comme suit au 31 décembre de chaque année :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Tunnel Prado Carénage	5	4
Autres	1	1
Actifs disponibles à la vente	6	5

Au 31 décembre 2013, les actifs disponibles à la vente comprennent également les titres de participation non cotés des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par le Groupe (2 millions d'euros de chiffre d'affaires).

Les prêts à long terme et autres créances concernent principalement la participation des sociétés à l'effort de construction. La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances au coût amorti	9	2	7

(en millions d'euros)	31/12/2012	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances au coût amorti	9	2	7

L'endettement financier net inclut la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (voir note C.15. " Informations relatives à l'endettement financier net ").

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs courants d'exploitation pour 2 millions d'euros au 31 décembre 2013 (2 millions d'euros au 31 décembre 2012).

C.11. Capitaux propres

C.11.1. Actions

Le nombre d'actions de la société est de 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas acheté ses propres actions. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

C.11.2. Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2013, la réserve légale d'ASF SA s'élève à 3 millions d'euros, inchangée par rapport au 31 décembre 2012. Il n'y a pas de réserves distribuables au 31 décembre de 2013.

C.11.3. Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012 ⁽¹⁾		
	Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total	Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente						
Réserve à l'ouverture	1	0	1	1		1
Variations de juste valeur de la période	0		0	0		0
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	1	1	1	0	1
Couverture de flux de trésorerie						
Réserve à l'ouverture	(273)	0	(273)	(215)		(215)
Variations de juste valeur de la période	55		55	(78)		(78)
Eléments de juste valeur constatés en résultat	42		42	20		20
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(176)	(176)	(273)	0	(273)
Réserve brute totale avant effet d'impôt à la clôture (éléments recyclables en résultat)	I + II	(175)	(175)	(272)	0	(272)
Effet impôt associé		62	62	95		95
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III	(113)	(113)	(177)	0	(177)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(14)	0	(14)	0		0
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	0		0	(21)		(21)
Effet impôt associé	0		0	7		7
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments recyclables en résultat)	IV	(14)	(14)	(14)	0	(14)
Total des opérations enregistrées directement en capitaux propres	III + IV	(127)	(127)	(191)	0	(191)

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

Les variations de juste valeur relatives aux opérations de couverture de flux de trésorerie inscrites en capitaux propres concernent principalement la couverture d'émissions d'emprunts futurs (mise en place de swap de taux d'intérêts à départ décalé). Ces opérations sont décrites en note C.16.1.3. " Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ".

C.11.4. Dividendes

Les dividendes versés par ASFSA au titre des exercices 2013 et 2012 s'analysent de la façon suivante :

		2013	2012
Acompte sur dividende			
Montant (en millions d'euros)	I	275	132
Par action en euros		1,19	0,57
Solde du dividende distribué			
Montant (en millions d'euros)	II		508
Par action en euros			2,20
Dividende net global attribué à chaque action			
Montant (en millions d'euros)	I + II	275	640
Par action en euros		1,19	2,77

ASF a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2012 en mars 2013 et à celui d'un acompte sur dividendes 2013 en août 2013.

Le montant total du dividende distribué au titre de l'exercice 2013 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 mars 2014 (voir note G.21. "Affectation du résultat 2013").

C.11.5. Intérêts minoritaires

Aucune acquisition d'intérêts minoritaires n'a eu lieu au cours de l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2013, comme au 31 décembre 2012, les intérêts minoritaires d'Escota (0,71 % du capital) s'élèvent à 3,6 millions d'euros et ceux de la Jamaican Infrastructure Operator (49,0 %) à 0,7 million d'euros.

C.12. Paiements en actions

Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du Groupe ASF

Depuis l'acquisition du Groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient régulièrement de plans d'options d'achat, de plans d'options de souscription, de plans d'actions de performance et du plan d'épargne groupe octroyés par la société mère VINCI.

La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2013 au titre des paiements en actions s'est élevée à 4 millions d'euros dont 1 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe, à comparer à 4 millions d'euros au 31 décembre 2012 dont 2 millions d'euros au titre du plan d'épargne Groupe.

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse : cette décote était de 10 % jusqu'au plan du troisième trimestre 2012 et a été réduite à 5 % pour les plans à partir du premier trimestre 2013. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an à compter du 1^{er} trimestre 2013. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

C.13. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾
Provisions pour engagements de retraite	C.13.1.	95	52
Autres provisions non courantes	C.13.2.	11	55
Total		106	107

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

C.13.1. Provisions pour engagements de retraite

Au 31 décembre 2013, les provisions pour engagements de retraite liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 97 millions d'euros (dont 95 millions d'euros à plus d'un an) contre 54 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 52 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an de ces provisions (2 millions d'euros au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012) est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

Les engagements de retraite du Groupe ASF couverts par des provisions inscrites au bilan concernent les indemnités de fin de carrière et de régimes de retraite complémentaire à prestations définies dont bénéficient certains salariés du Groupe.

Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	3,4 %	3,5 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	0 % - 3,0 %	0 % - 3,0 %
Taux de revalorisation des rentes	n/a	n/a
Taux d'évolution des coûts médicaux	0 % - 6,0 %	(1)
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	0 - 13,4	12,9 - 14,0

(1) Jusqu'au 31 décembre 2012, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux étaient classées en note C.13.2 "Autres provisions non courantes". Depuis le 1^{er} janvier 2013, elles sont classées en note C.13.1. "Provisions pour engagements de retraite".

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2013. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, leur valeur comptable au 31 décembre 2013 est retenue.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés dans les paragraphes ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

	31/12/2013			31/12/2012 ⁽¹⁾		
	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	France
(en millions d'euros)						
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	53	80	133	52	38	90
Juste valeur des actifs financiers	(33)	(3)	(36)	(33)	(3)	(36)
Déficit (ou surplus)	20	77	97	19	35	54
Provision reconnue au passif du bilan	I	20	77	19	35	54
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II		0			0
Effet du plafonnement de l'actif (IFRIC 14)	III		0			0
Total	I-II-III	20	77	19	35	54

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

Évolution sur la période de la dette actuarielle et des actifs de couverture

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012 ⁽¹⁾
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	90	68
dont engagements couverts par des actifs de couverture	86	52
Coût des services rendus au cours de la période	5	4
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	5	4
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0	3
Liquidations de régime	(2)	0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(1)	14
dont impact des changements d'hypothèses démographiques	0	2
dont impact des changements d'hypothèses financières	1	12
dont gains et pertes d'expérience	(2)	0
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(6)	(2)
Cessions d'entreprises et autres ⁽²⁾	42	(1)
À la clôture de l'exercice	133	90
dont engagements couverts par des actifs de couverture	I 85	86
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	36	34
Produits d'intérêts sur la période	1	2
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ⁽³⁾	(1)	(1)
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(2)	0
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	1	1
Cessions d'entreprises et autres	1	0
À la clôture de l'exercice	II 36	36
Déficit (ou surplus)	I - II 97	54

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

(2) Jusqu'au 31 décembre 2012, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux étaient classées en note C.13.2. "Autres provisions non courantes". Depuis le 1^{er} janvier 2013, elles sont classées en note C.13.1. "Provisions pour engagements de retraite".

(3) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Les pertes actuarielles enregistrées sur la période 2013 résultent principalement de la légère baisse des taux d'actualisation en zone euro.

Le Groupe ASF estime à environ 5 millions d'euros les versements prévus pour 2014 pour les engagements de retraite, dont 2 millions d'euros sont relatifs aux rentes versées aux salariés retraités et 1 million d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes en charge de la gestion des fonds.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	54	34
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	7	9
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	0	15
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(4)	(2)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(1)	(1)
Cessions d'entreprises et autres ⁽²⁾	41	(1)
À la clôture de la période	97	54

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

(2) Jusqu'au 31 décembre 2012, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux étaient classées en note C.13.2. "Autres provisions non courantes". Depuis le 1^{er} janvier 2013, elles sont classées en note C.13.1. "Provisions pour engagements de retraite".

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
Coût des services rendus au cours de la période	5	4
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	5	4
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	(1)	(2)
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0	3
Impact des liquidations de régime et autres	(2)	0
Total	7	9

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2013	31/12/2012
	Zone Euro	Zone Euro
Répartition des actifs financiers		
Actions	15%	16%
Immobilier	1%	1%
Obligations	78%	77%
Monétaire	4%	4%
Autres	2%	2%
Total	100%	100%
Taux moyen de rendement	3,49%	3,51%
Actifs de couverture (en millions d'euros)	36	36
Ratio Actifs de couverture/Dette actuarielle au titre des engagements de retraite (en %)	27%	40%

Au 31 décembre 2013, le montant d'actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur défini par IFRS 13) s'établit à 35 millions d'euros.

Sensibilité

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière et pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de dette actuarielle de l'ordre de 5 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % du taux d'inflation long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 3 %.

C.13.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2013 et 2012, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers ⁽²⁾	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2012⁽¹⁾	62	9	(9)	(4)	(1)	(1)	0	56
Autres avantages au personnel	58	4	(10)		6			58
Autres risques	18	7	(5)	(10)				10
Actualisation provisions non courantes	(1)		1					0
Reclassement part à moins d'un an non courant	(19)					6		(13)
31/12/2012⁽¹⁾	56	11	(14)	(10)	6	6	0	55
Autres avantages au personnel	58	0	(5)	0	(41)			12
Autres risques	10	5	(5)	(1)	0			9
Reclassement part à moins d'un an non courant	(13)					3		(10)
31/12/2013	55	5	(10)	(1)	(41)	3	0	11

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, décrit en note A.4.

(2) Jusqu'au 31 décembre 2012, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux étaient classées en note C.13.2. "Autres provisions non courantes". Depuis le 1^{er} janvier 2013, elles sont classées en note C.13.1. "Provisions pour engagements de retraite".

Autres avantages au personnel

Médailles du travail et couvertures de frais médicaux⁽¹⁾

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	3,4%	3,5%
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Taux de revalorisation salaires	2% - 3,0%	2% - 3,0%
Taux d'évolution des coûts médicaux	(1)	0% - 6,0%

(1) Jusqu'au 31 décembre 2012, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux étaient classées en note C.13.2. "Autres provisions non courantes". Depuis le 1^{er} janvier 2013, elles sont classées en note C.13.1. "Provisions pour engagements de retraite".

Le montant de cette provision au 31 décembre 2013 s'élève à 2 millions d'euros (dont 1 million d'euros à plus d'un an) contre 43 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 41⁽¹⁾ millions d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an respectivement 1 million d'euros et 2 millions d'euros au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS)

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	1,1 %	0,9 %
Progression du plafond de la sécurité sociale	2,5 %	2,5 %
Revalorisation des salaires avant la préretraite	n/a - 2,0 %	n/a - 2,0 %
Revalorisation des salaires pendant la préretraite	1 % - 1,1 %	1,1 %
Revalorisation des cotisations mutuelle et prévoyance	0 % - 2,0 %	0 % - 2,0 %
Revalorisation de l'indemnité de logement	n/a - 1,0 %	n/a - 1,0 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2013 s'élève à 10 millions d'euros (dont 7 millions d'euros à plus d'un an) contre 15 millions d'euros (dont 11 millions d'euros à plus d'un an) au 31 décembre 2012. Elle est nette du montant des actifs financiers évalués à la juste valeur pour 1 million d'euros au 31 décembre 2013 contre 2 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, s'élèvent à 3 millions d'euros au 31 décembre 2013 (part à plus d'un an) comme au 31 décembre 2012.

Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de vingt heures minimum par an cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation ("DIF") sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe est de 774,6 milliers d'heures (770,8 milliers d'heures en 2012) :

	31/12/2013	31/12/2012
Heures DIF (droits acquis)	774 642	770 829

C.14. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

C.14.1. Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations ⁽¹⁾
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	6	9	(3)	0
Clients et autres débiteurs	266	250	17	(1)
Autres actifs courants d'exploitation	159	162	(3)	0
Stocks et créances d'exploitation (I)	431	421	11	(1)
Fournisseurs	(68)	(68)	(1)	1
Autres passifs courants d'exploitation	(385)	(363)	(23)	1
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(453)	(431)	(24)	2
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I + II)	(22)	(10)	(13)	1
Provisions courantes	(380)	(363)	(9)	(8)
dont part à moins d'un an des provisions non courantes	(6)	(7)	0	1
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(402)	(373)	(22)	(7)

(1) Mouvements de périmètre pour 1 million d'euros (I + II).

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013	Échéance				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	6	1	0	1	4	0
Clients	266	266	0	0	0	0
Autres actifs courants d'exploitation	159	110	28	19	1	1
Stocks et créances d'exploitation (I)	431	377	28	20	5	1
Fournisseurs	(68)	(37)	(31)	0	0	0
Autres passifs courants d'exploitation	(385)	(224)	(52)	(27)	(35)	(47)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(453)	(261)	(83)	(27)	(35)	(47)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) (I + II)	(22)	116	(55)	(7)	(30)	(46)

(en millions d'euros)	31/12/2012	Échéance				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	9	2	0	1	6	0
Clients	250	249	1	0	0	0
Autres actifs courants d'exploitation	162	125	18	14	4	1
Stocks et créances d'exploitation (I)	421	376	19	15	10	1
Fournisseurs	(68)	(38)	(29)	(1)	0	0
Autres passifs courants d'exploitation	(363)	(201)	(53)	(28)	(33)	(48)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(431)	(239)	(82)	(29)	(33)	(48)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) (I + II)	(10)	137	(63)	(14)	(23)	(47)

C.14.2. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances clients facturées	81	87
Dépréciations - créances clients	(4)	(6)
Créances clients nettes	77	81

Au 31 décembre 2013, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre 6 et 12 mois s'élèvent à 2 millions comme au 31 décembre 2012. Elles sont dépréciées à hauteur de 1 million d'euros au 31 décembre 2013 (0 million d'euros au 31 décembre 2012). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent au 31 décembre 2013 à 4 millions d'euros (5 millions d'euros au 31 décembre 2012) et sont dépréciées à hauteur de 3 millions d'euros (4 millions d'euros au 31 décembre 2012).

C.14.3. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2013 et 2012, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2012	359	51	(54)	(8)	1	3	0	352
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	333	70	(45)	(10)				348
Autres risques courants	8	6		(6)				8
Reclassement part à moins d'un an non courant	11					(4)		7
31/12/2012	352	76	(45)	(16)	0	(4)	0	363
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	348	55	(39)	(5)				359
Autres risques courants	8	9	(2)	0				15
Reclassement part à moins d'un an non courant	7					(1)		6
31/12/2013	363	64	(41)	(5)	0	(1)	0	380

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent à 380 millions d'euros au 31 décembre 2013 (363 millions d'euros au 31 décembre 2012) et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses effectuées par ASF et Escota pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions concernent ASF pour 303 millions d'euros au 31 décembre 2013 (295 millions d'euros au 31 décembre 2012) et Escota pour 56 millions d'euros au 31 décembre 2013 (53 millions d'euros au 31 décembre 2012).

C.15. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 31 décembre 2013, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe ASF, ressort à 10,9 milliards d'euros, en diminution de 197 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

L'endettement financier net s'analyse comme suit:

Analyse par rubrique comptable <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013				31/12/2012					
		Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti											
Emprunts obligataires	C.15.1	(5 861)	(1)	(166)	(3)	(6 027)	(4 951)	(1)	(139)	(3)	(5 090)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	C.15.1	(4 563)	(2)	(809)	(3)	(5 372)	(5 219)	(2)	(1 353)	(3)	(6 572)
Dettes financières long terme (**)		(10 424)		(975)		(11 399)	(10 170)		(1 492)		(11 662)
Autres dettes financières courantes					(3)					(3)	
Découverts bancaires	C.15.2.2				(7 ^a)					(7 ^a)	
Comptes courants financiers passifs											
I - Dettes financières brutes		(10 424)		(975)		(11 399)	(10 170)		(1 492)		(11 662)
<i>dont: Incidence des couvertures de juste valeur</i>		<i>(358)</i>				<i>(358)</i>	<i>(529)</i>				<i>(529)</i>
Prêts et créances											
Comptes courants financiers actifs											
Actifs financiers de gestion de trésorerie	C.15.2.2				(6)					(6)	
Équivalents de trésorerie	C.15.2.2			117	(7)	117		126	(7)	126	
Disponibilités	C.15.2.2			12	(7)	12		9	(7)	9	
II - Actifs financiers				129		129		135		135	
Dérivés											
Instruments dérivés passifs	C.16	(159)	(4)	(17)	(5)	(176)	(197)	(4)	(29)	(5)	(226)
Instruments dérivés actifs	C.16	421	(8)	94	(9)	515	539	(8)	86	(9)	625
III - Instruments dérivés		262		77		339	342		57		399
Endettement financier net (I + II + III)		(10 162)		(769)		(10 931)	(9 828)		(1 300)		(11 128)

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris la part à moins d'un an.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan:

<i>(en millions d'euros)</i>	Réf.	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts obligataires non courants	(1)	(5 861)	(4 951)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(4 563)	(5 219)
Dettes financières courantes	(3)	(975)	(1 492)
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	(4)	(159)	(197)
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	(5)	(17)	(29)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(6)	0	0
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(7)	129	135
Découverts bancaires	(7 ^a)	0	0
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	(8)	421	539
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	(9)	94	86
Endettement financier net		(10 931)	(11 128)

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leurs maturités et leurs qualifications comptables, en autres actifs/passifs financiers non courants pour la part à plus d'un an, et autres actifs/passifs financiers courants pour la part à moins d'un an. Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en autres actifs/passifs financiers courants quelles que soient leurs maturités.

C.15.1. Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières long terme s'élèvent à 11,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013 en diminution de 263 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012 (11,7 milliards d'euros).

Au cours de l'année 2013, ASF a réalisé les émissions obligataires et assimilées suivantes dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note):

- émission obligataire de 700 millions d'euros assortie d'un coupon de 2,875 %, le 18 janvier 2013, pour une durée de dix ans;
- placement privé de 100 millions d'euros, le 11 mars 2013, pour une durée de douze ans;
- placement privé de 130 millions d'euros, le 18 avril 2013, pour une durée de quinze ans;
- placement privé de 181 millions d'euros, le 3 décembre 2013, pour une durée de quinze ans.

Parallèlement, les principaux remboursements de dettes intervenus au cours de 2013 sont :

- en mars, avril et décembre 2013, les remboursements d'emprunts souscrits auprès de la CNA à un taux moyen de 5,9% pour un montant cumulé de 454 millions d'euros ;
- le remboursement du solde du Term Loan bancaire de 756 millions d'euros en mai, juin et décembre 2013 ;
- les remboursements d'emprunts BEI pour 18 millions d'euros.

La mise en place des nouveaux financements a compensé partiellement les remboursements par anticipation et contractuels de l'année.

Le détail des principales dettes financières au 31 décembre 2013 est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Devise	Taux intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	Dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires	EUR			5560	6027	166	4444	5090
dont								
ASF Émission Obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500	521	5	500	530
ASF Émission Obligataire 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	970	1079	56	970	1099
ASF Émission Obligataire 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650	734	19	650	762
ASF Émission Obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1575	1806	44	1575	1861
ASF Émission Obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700	698	19	0	0
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	EUR			5256	5372	104	6431	6572
Emprunts CNA				2529	2633	75	2924	3053
dont								
ASF et Escota CNA 1998 à 2001	EUR	5,9 %	mars 2013	0	0	0	397	417
ASF CNA 1999 à 2002	EUR	4,4 %	mai 2014	450	461	12	450	458
ASF CNA 2000 à 2001	EUR	6,0 %	octobre 2015	383	396	4	383	401
ASF CNA 2001 indexé inflation	EUR	3,9% + i ⁽¹⁾	juillet 2016	414	424	7	412	422
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532	557	26	532	556
ASF CNA 2004 à 2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750	795	26	750	799
Emprunts CNA/BEI	EUR			963	988	25	1019	1047
dont								
ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2015 à 2017	413	431	19	413	431
Emprunts BEI	EUR			464	456	3	482	473
Autres emprunts⁽²⁾	EUR			1200	1200	0	1150	1150
Lignes de crédit	EUR			100	95	1	856	849
dont								
ASF Term Loan	EUR	Euribor 1 mois + 0,225 %	décembre 2013	0	0	0	756	756
Dettes financières long terme				10816	11399	270	10875	11662

(1) i : taux d'inflation.

(2) Les autres emprunts correspondent au tirage sur la ligne de crédit interne avec VINCI (voir note C.15.2.3. "Ligne de crédit revolver").

C.15.2. Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2013, le Groupe dispose d'un montant de 2,7 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 129 millions d'euros de trésorerie nette gérée (voir note C.15.2.2. "Trésorerie nette gérée") et 2,6 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées (voir note C.15.2.3. "Lignes de crédit revolver").

C.15.2.1 Échéancier des dettes financières et des flux d'intérêts associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2013, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5ans
Emprunts obligataires	(6 027)	(7 792)	(107)	(33)	(132)	(272)	(1 320)	(5 928)
Capital	(6 027)	(5 560)					(505)	(5 055)
Flux d'intérêts		(2 232)	(107)	(33)	(132)	(272)	(815)	(873)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(5 372)	(5 865)	(63)	(575)	(257)	(875)	(3 744)	(351)
Capital	(5 372)	(5 256)		(518)	(187)	(719)	(3 507)	(325)
Flux d'intérêts		(609)	(63)	(57)	(70)	(156)	(237)	(26)
Sous-total: Dettes financières à long terme	(11 399)	(13 657)	(170)	(608)	(389)	(1 147)	(5 064)	(6 279)
Billets de trésorerie								
Autres dettes financières courantes								
Découverts bancaires								
Comptes courant financiers passifs								
I Dettes financières	(11 399)	(13 657)	(170)	(608)	(389)	(1 147)	(5 064)	(6 279)
Comptes courants financiers actifs								
Actifs de gestion de trésorerie courante								
Équivalents de trésorerie	117	117	117					
Disponibilités	12	12	12					
II Actifs financiers	129	129	129					
Instruments dérivés passifs	(176)	111	10	(1)	(19)	(13)	4	130
Instruments dérivés actifs	515	615	22	16	55	92	206	224
III Instruments financiers dérivés	339	726	32	15	36	79	210	354
Endettement Financier Net (I + II + III)	(10 931)	(12 802)	(9)	(593)	(353)	(1 068)	(4 854)	(5 925)
Dettes fournisseurs	(68)	(68)	(37)	(31)				

Au 31 décembre 2013, la maturité moyenne de la dette financière moyen/long terme du Groupe est de 5,7 ans (contre 5,5 ans au 31 décembre 2012).

C.15.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Équivalents de trésorerie	117	126
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	115	126
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	2	0
Disponibilités	12	9
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie nette	129	135
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante	0	0
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)		
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	0	0
Trésorerie nette gérée	129	135

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires ainsi que des titres de créances négociables. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur (voir notes A.3.20. " Actifs financiers de gestion de trésorerie " et A.3.21. " Disponibilités et équivalents de trésorerie ").

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque limitée sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

C.15.2.3. Lignes de crédit revolving

ASF dispose d'une ligne de crédit revolving syndiquée de 1,8 milliard d'euros arrivant à échéance en juillet 2017 assortie de covenants financiers (voir note C.15.2.4. "Covenants financiers") et d'une ligne de crédit revolving interne avec VINCI pour un montant de 2 milliards d'euros à échéance 2017.

Le montant autorisé et utilisé et le profil de maturité des lignes de crédit revolving d'ASF au 31 décembre 2013 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Utilisation au 31/12/2013	Autorisation au 31/12/2013	Échéances		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Ligne crédit revolving		1 785		1 785	
Ligne de crédit VINCI	1 200	2 000		2 000	
Total	1 200	3 785	0	3 785	0

C.15.2.4. Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers dont les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés	Ratios ⁽¹⁾	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2013
	Emprunts CNA (Caisse nationale des autoroutes)	3 492	3 492	EFN consolidé/EBITDA consolidé	≤ 7	4,7
				EBITDA consolidé/ Frais financiers consolidés	> 2,2	5,5
ASF	Ligne de crédit syndiquée	1 785	0	EFN consolidé ⁽²⁾ / CAFICE consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	≤ 7	4,7
				CAFICE consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence/ Frais financiers consolidés	≥ 2,2	5,4

(1) EFN = endettement financier net;

CAFICE = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement;

EBITDA = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

(2) Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

Les ratios détaillés ci-dessus sont donc respectés au 31 décembre 2013.

C.15.2.5. Notations de crédit

Au 31 décembre 2013, le Groupe dispose des notations suivantes :

Agence	Notation		
	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
Moody's	Baa1	Stable	P2

C.16. Informations relatives à la gestion des risques financiers

ASF a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers chez ASF sont généralement prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par les organes de direction et dans le cadre des règles définies dans les lignes directrices de Trésorerie et Financement du Groupe VINCI. En application de ces règles, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient au Comité de trésorerie qui se réunit régulièrement afin d'analyser les principales expositions et de décider des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2013	31/12/2012
		Juste valeur ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽¹⁾
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	C.16.1.2.	433	588
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	C.16.1.3.	(55)	(176)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	C.16.1.4.	2	(1)
Dérivés de taux		380	411
Dérivés de change : couverture de juste valeur	C.16.2.1.	(40)	(12)
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	C.16.2.1.		
Dérivés de change : couverture d'investissement net	C.16.2.1.		
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	C.16.2.1.		
Dérivés de change		(40)	(12)
Autres dérivés		(1)	
Total des instruments dérivés		339	399

(1) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus de + 75 millions d'euros au 31 décembre 2013 (+ 57 millions d'euros au 31 décembre 2012).

C.16.1. Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe et s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la CAFICE), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS.

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2013, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation et la part à taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette ⁽¹⁾	Taux
ASF	8 358	78 %	5,02 %	616	6 %	4,38 %	1 703	16 %	0,95 %	10 677	4,34 %
Escota	151	100 %	5,95 %							151	5,95 %
Total au 31/12/2013	8 509	79 %	5,04 %	616	6 %	4,38 %	1 703	16 %	0,95 %	10 828	4,36 %
Rappel au 31/12/2012	7 878	72 %	5,31 %	614	6 %	5,07 %	2 408	22 %	0,65 %	10 900	4,27 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé+inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette ⁽¹⁾	Taux
ASF	5 123	48 %	5,01 %	417	4 %	3,51 %	5 137	48 %	1,78 %	10 677	3,40 %
Escota	151	100 %	5,95 %							151	5,95 %
Total au 31/12/2013	5 274	49 %	5,04 %	417	4 %	3,51 %	5 137	47 %	1,78 %	10 828	3,44 %
Rappel au 31/12/2012	6 394	59 %	4,80 %	1 907	17 %	2,76 %	2 599	24 %	1,25 %	10 900	3,59 %

(1) Dettes financières long terme au coût amorti.

Dettes financières long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur et retraitement BEI = Dettes Financières Long Terme :

Pour 2013 : 10 828 + 270 + 301 = 11 399 millions d'euros.

Pour 2012 : 10 900 + 265 + 497 = 11 662 millions d'euros.

C.16.1.1. Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du compte de résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et des dérivés au 31 décembre 2013 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

	31/12/2013			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps
Dettes à taux variables après couverture comptable	(14)	14		
Actifs à taux variables après couverture comptable	0	0		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	5	(5)		
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			26	(27)
Total	(9)	9	26	(27)

C.16.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2013					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable			356	3 712	4 068	433

(en millions d'euros)	31/12/2012					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable				2 957	2 957	588

Ces opérations couvrent les émissions obligataires à taux fixe d'ASF.

C.16.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il procède à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de "couvertures de flux de trésorerie".

Couverture des flux de trésorerie "certains"

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variable. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie "hautement probables"

ASF a mis en place des swaps à départ décalé avec des échéances allant jusqu'en 2020. Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2013, le portefeuille de ces swaps porte sur un nominal de 2 122 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2013					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	10	10	228	200	448	(60)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)						
Dérivés de taux: couverture de flux de trésorerie certain	10	10	228	200	448	(60)
Dérivés de taux: couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable⁽¹⁾	0	0	123	1 999	2 122	5
Total	10	10	351	2 199	2 570	(55)

(1) Swap à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2013 se réalisent :

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/2013				
	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable ⁽¹⁾	5	(11)	8	8	0

(1) Swap à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2013 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

(en millions d'euros)	Situation au 31 décembre 2013				
	Montant inscrit en capitaux propres avant impôt	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(61)	(13)	(12)	(23)	(13)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	(115)	(46)	(43)	(35)	9
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(176)	(59)	(55)	(58)	(4)

Au 31 décembre 2012, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2012					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
	Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe		10	293	200	503
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	200				200	0
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain	200	10	293	200	703	(88)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable ⁽¹⁾	0	0	1079	675	1754	(88)
Total	200	10	1372	875	2457	(176)

(1) Swap à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attendait à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2012 se réalisent :

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/2012				
	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable ⁽¹⁾	(88)	(74)	(14)	0	0

(1) Swap à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

C.16.1.4. Description des opérations non qualifiées de couverture

Au 31 décembre 2013, les instruments non qualifiés de couverture ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2013					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
	Swap de taux intérêt	260	40		130	430
Options de taux (Cap, Floor, Collar)						
FRA	6491				6491	1
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	6751	40	0	130	6921	2

Au 31 décembre 2012, les instruments non qualifiés de couverture avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2012					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
	Swap de taux intérêt	75	260	40		375
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	1300				1300	
FRA					0	
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	1375	260	40	0	1675	(1)

Ces opérations sont principalement des swaps ou des options à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

C.16.2. Risque de change

C.16.2.1. Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières concernent exclusivement des swaps de change (cross currency swaps) et s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013					Notionnel	Juste valeur
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans			
Dérivés de change : couverture de juste valeur				144		144	(40)

(en millions d'euros)	31/12/2012					Notionnel	Juste valeur
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans			
Dérivés de change : couverture de juste valeur				144		144	(12)

C.16.2.2. Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Euro	11 301	99,1 %	11 538	98,9 %
Autres	98	0,9 %	124	1,1 %
Total des dettes à long terme	11 399	100,0 %	11 662	100,0 %

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, ASF a une dette en devise (JPY) couverte en totalité.

C.16.2.3. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

L'activité du Groupe est essentiellement localisée en France. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales.

Néanmoins, ASF est exposée au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont réalisés dans des monnaies étrangères. Ce risque est généralement couvert par des swaps de change (cross currency swaps).

C.16.3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe ASF est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement...), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Concernant le risque sur ses créances clients, le Groupe ASF considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires d'ASF. L'analyse des créances clients est présentée dans la note C.14.2. "Analyse des créances clients".

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placements des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et une composante "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2013, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

C.16.4. Accords de compensation

Au 31 décembre 2013 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan.

Le Groupe bénéficie en revanche d'accords de compensation pour certains de ses instruments dérivés. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte, une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan ⁽¹⁾	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan ⁽¹⁾	Impact des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	515	(118)	397	625	(127)	498
Instruments dérivés passifs	(176)	118	(58)	(226)	127	(99)
Instruments dérivés nets	339	0	339	399	0	399

(1) Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

C.17. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2013 (en millions d'euros)	Catégories comptables ⁽¹⁾							Juste valeur			
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances et dettes	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Rubriques au bilan et classes d'instruments											
Titres de participation cotés				5			5	5			5
Titres de participation non cotés				1			1			1	1
Prêts et créances financières				9			9		9		9
I - Actifs financiers non courants⁽²⁾	0	0	0	15	0	0	15	5	9	1	15
II - Instruments dérivés actifs	18	497					515		515		515
III - Créances d'exploitation					266		266		266		266
Actifs financiers de gestion de trésorerie			0				0		0		0
Équivalents de trésorerie			117				117	117 ⁽³⁾			117
Disponibilités			12				12	12			12
IV - Actifs financiers courants	0	0	129	0	0	0	129	129	0	0	129
Total actif	18	497	129	15	266	0	925	134	790	1	925
Emprunts obligataires						(6 027)	(6 027)	(6 083)	(545)		(6 628)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(5 372)	(5 372)	(2 403) ⁽⁴⁾	(3 315)		(5 718)
V - Dettes financières long terme	0	0	0	0	0	(11 399)	(11 399)	(8 486)	(3 860)	0	(12 346)
VI - Instruments dérivés passifs	(16)	(160)					(176)		(176)		(176)
VII - Dettes fournisseurs					(68)		(68)		(68)		(68)
Autres dettes financières courantes						0	0		0		0
Découverts bancaires			0				0	0			0
VIII - Autres passifs financiers courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total passif	(16)	(160)	0	0	(68)	(11 399)	(11 643)	(8 486)	(4 104)	0	(12 590)
Total	2	337	129	15	198	(11 399)	(10 718)	(8 352)	(3 314)	1	(11 665)

(1) Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note A.3.16. "Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants".

(3) Principalement composés d'OPCVM et de bons de caisse.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2013.

31/12/2012

Catégories comptables⁽¹⁾

Juste valeur

(en millions d'euros)

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances et dettes	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				4			4	4			4
Titres de participation non cotés				1			1			1	1
Prêts et créances financières				9			9		9		9
I - Actifs financiers non courants⁽²⁾	0	0	0	14	0	0	14	4	9	1	14
II - Instruments dérivés actifs	25	600					625		625		625
III - Créances d'exploitation					250		250		250		250
Actifs financiers de gestion de trésorerie			0				0		0		0
Équivalents de trésorerie			126				126	126 ⁽³⁾			126
Disponibilités			9				9	9			9
IV - Actifs financiers courants	0	0	135	0	0	0	135	135	0	0	135
Total actif	25	600	135	14	250	0	1024	139	884	1	1024
Emprunts obligataires						(5 090)	(5 090)	(5 055)	(598)		(5 653)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(6 572)	(6 572)	(2 920) ⁽⁴⁾	(4 226)		(7 146)
V - Dettes financières long terme	0	0	0	0	0	(11 662)	(11 662)	(7 975)	(4 824)	0	(12 799)
VI - Instruments dérivés passifs	(26)	(200)					(226)		(226)		(226)
VII - Dettes fournisseurs					(68)		(68)		(68)		(68)
Autres dettes financières courantes						0	0	0	0		0
Découverts bancaires			0				0	0			0
VIII - Autres passifs financiers courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total passif	(26)	(200)	0	0	(68)	(11 662)	(11 956)	(7 975)	(5 118)	0	(13 093)
Total	(1)	400	135	14	182	(11 662)	(10 932)	(7 836)	(4 234)	1	(12 069)

(1) Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note A.3.16. "Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants".

(3) Principalement composés d'OPCVM et de bons de caisse.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

D. Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession

D.18. Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel (seul modèle applicable)

D.18.1. Principales caractéristiques des contrats de concession (voir note A.3.4. " Contrats de concession ")

Les principales caractéristiques des contrats de concession relevant du modèle incorporel exploités par ASF et Escota sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Infrastructures autoroutières	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Critères de rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable
Groupe ASF						
ASF 2 714 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2033	Actif incorporel
Escota 459 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2027	Actif incorporel

D.18.2. Engagements donnés au titre des contrats de concession (voir note A.3.4. " Contrats de concession ")

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
ASF	1 681	1 783
Escota	392	87
Total	2 073	1 870

Les obligations contractuelles d'investissement d'ASF et Escota correspondent aux engagements pris dans le cadre des contrats de Plan 2007-2011 et 2012-2016.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les investissements des sociétés du Groupe sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou tirage sur leurs lignes de crédit disponibles.

E. Autres notes

E.19. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

E.19.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par ASF SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2012 et 2013 selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération	2 251	2 797
Charges sociales patronales	1 742	1 853
Avantages postérieurs à l'emploi	34	31
Paievements en actions ⁽¹⁾	1 156	1 606

(1) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS2 "paiements en actions" et selon les modalités décrites en note C.12. " Paiement en actions".

La part variable relative à l'année 2013 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2013, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et le cas échéant, retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du Comité exécutif s'élevait à 0 million d'euros au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012.

E.19.2. Transactions avec le Groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2013 et 2012 entre le Groupe ASF et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations en cours du domaine concédé	12	40
Créances clients	10	7
Actif d'impôt exigible	0	3
Distribution de dividendes	783	187
Dettes financières non courantes	1 219	1 151
Fournisseurs d'exploitation	16	18
Autres passifs courants	22	40
Passif d'impôt exigible	15	23
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	24	16
Redevances	11	11
Autres charges externes	161	324
Charge d'impôts sur les bénéfices courants ⁽¹⁾	454	455

(1) Le montant de la charge d'impôts sur les bénéfices courants correspond aux versements effectués ou à venir par les sociétés du Groupe ASF dans le cadre de l'intégration fiscale des dites sociétés (ASF, Escota, Truck Etape et Openly) dans le périmètre fiscal du Groupe VINCI.

E.19.3. Autres transactions avec des parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en notes C.9.2. " Informations financières sur les sociétés mises en équivalence " et C.9.3. " Transactions avec les parties liées ".

Il n'y a pas de transaction significative réalisée avec les autres parties liées que le Groupe VINCI.

E.20. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2013	%	2012	%	2013	%	2012	%
Audit								
Commissariat aux comptes	248	93 %	314	95 %	166	89 %	165	100 %
ASFSA	128	48 %	249	75 %	128	69 %	135	82 %
Filiales intégrées globalement	120	45 %	65	20 %	38	20 %	30	18 %
Prestations & diligences directement liées	20	7 %	-	0 %	20	11 %	-	0 %
ASFSA	20	7 %	-	0 %	20	11 %	-	0 %
Filiales intégrées globalement	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Sous-total Audit	268	100 %	314	95 %	186	100 %	165	100 %
Total	268	100 %	330	100 %	186	100 %	165	100 %

F. Note sur les litiges

La gestion des litiges, à l'exception de ceux relevant de la Direction des Ressources Humaines, est assurée par la Direction Juridique.

Le Groupe ASF est partie à un certain nombre de litiges dans le cadre de ses activités. À la connaissance de la société ASF, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ASF. En outre, les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant et compte tenu des couvertures d'assurance, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

G. Événements postérieurs à la clôture

G.21. Affectation du résultat 2013

Le Conseil d'administration a arrêté le 3 février 2014, les états financiers consolidés au 31 décembre 2013. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il proposera à l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 3,18 euros par action au titre de cette année et du report à nouveau disponible, qui compte tenu de l'acompte déjà versé en août 2013 (1,19 euro par action) porte le solde du dividende à distribuer à 1,99 euro par action.

G.22. Autres événements postérieurs à la clôture

Augmentation tarifaire au 1^{er} février 2014

L'indice de référence pour l'augmentation tarifaire du 1^{er} février 2014 a été publié : 0,505 %.

Pour la société ASF :

Sur la base de la loi tarifaire prévue au contrat de plan 2012-2016 [0,85 i + 0,80 %], la hausse correspondante serait de 1,229 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Pour la société Escota :

Sur la base de la loi tarifaire prévue au contrat de plan 2012-2016 [0,85 i + 0,30 %], la hausse correspondante serait de 0,729 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la compensation tarifaire de la hausse de redevance domaniale appliquée depuis le 1^{er} juillet 2013. Les modalités de cette compensation devront faire l'objet d'avenants publiés au *Journal Officiel*.

Financements

Dans le cadre de son programme EMTN, ASF a réalisé, le 17 janvier 2014, une émission obligataire pour un montant de 600 millions d'euros et une durée de 10 ans, assortie d'un coupon de 2,95 %.

Rapport des commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Société Anonyme

Siège social : 12, rue Louis Blériot
92506 Rueil Malmaison Cedex
France
Capital social : 29 343 640,56 euros

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A.4. de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2013 qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application au 1^{er} janvier 2013 de la norme IAS 19 amendée "Avantages du personnel".

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note A.4. de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au 1^{er} janvier 2013 relatif à l'application de la norme IAS 19 amendée "Avantages au personnel". Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative présentée dans les comptes consolidés a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de ce changement de méthode. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné le correct retraitement des données comparatives et l'information donnée à ce titre dans la note A.4. de l'annexe aux comptes consolidés ;
- comme indiqué dans la note A.3.1. "Recours à des estimations" de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe ASF a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'arrêt de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2013 ne peuvent être anticipées avec précision ;
- le Groupe ASF constitue des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état des ouvrages concédés, selon la méthode décrite dans les notes A.3.1.4. "Évaluations des provisions" et A.3.23. "Provisions courantes" de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles ces provisions se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 3 février 2014

Deloitte & Associés

Alain Pons

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Bourhis

Attestation du responsable du rapport financier annuel

Responsable du rapport financier annuel

Pierre Coppey, Président Directeur Général d'ASF SA

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus durant l'année 2013, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes de l'exercice.

Rueil-Malmaison, le 31 janvier 2014

Pierre Coppey

Président Directeur Général

Le système de management régissant
l'impression de ce document
est certifié ISO14001 : 2004.

Conception & réalisation  **Labrador** +33 (0)1 53 06 30 80

Crédit photo : Photothèque VINCI Autoroutes / Pascal Le Doaré – A89 – Viaduc du Gonon (Loire)
Dépôt légal : février 2014 - RCS ASF Nanterre 572 139 996

ASF

Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com